

## **CPU : « Les universités sont mobilisées pour accueillir les étudiants et personnels et les rassurer »**

Paris - Publié le jeudi 27 août 2020 à 18 h 46 - Actualité n° 191429

« Tous les établissements de la Conférence des présidents d'université sont mobilisés pour se préparer à accueillir les étudiants et les personnels. En cette période d'incertitude liée à la crise sanitaire, les présidences essaient de les rassurer le plus possible », déclare [Olivier Laboux](#), son vice-président, lors d'un point presse en ligne, le 27/08/2020, à l'issue de l'université d'été de la Conférence, organisée les 26 et 27/08.

L'événement, dont le thème était « Tirer les leçons de la crise sanitaire » et qui se tenait à huis clos, met en avant trois nécessités pour les établissements, selon le vice-président :

- « de capitaliser sur l'expérience que nous avons vécue par un bilan, certes provisoire, mais qui constitue une première phase indispensable ;
- d'anticiper les futures crises, avec des scénarii à envisager, et de se projeter dans l'hypothèse très certaine d'une seconde vague dans les semaines ou les mois à venir ;
- d'apprendre à gérer l'incertitude dans la décision politique, et notamment trouver l'articulation entre autonomie des universités et cadrage national, qui ne sont pas toujours en phase ».

Sur ce dernier point, Olivier Laboux prend l'exemple du port du masque obligatoire dans les établissements : « Des universités ont décidé de mettre en œuvre des consignes sanitaires qui devancent les décrets et circulaires qui devraient arriver "sans tarder", comme nous l'indiquait la ministre [de l'Esri] lors de son intervention durant l'université d'été. »

Concernant les risques de contamination au sein des établissements et l'apparition de clusters, [Gilles Roussel](#), président de la CPU, indique qu'il « est probablement certain que cela va se produire dans au moins une université. Cela entraînera de nombreuses procédures à mettre en œuvre rapidement et permettra de vérifier que les processus mis en place garantiront bien la sécurité de nos personnels et étudiants. »

Enfin, Olivier Laboux déclare que « tous les présidentes et présidents d'université sont conscients que nos communautés sont fatiguées, et le dialogue social sera donc la priorité de la rentrée. Lors de la fermeture des établissements, nous avons pu vraiment être dans une

construction pour l'intérêt supérieur de la lutte contre la crise sanitaire, nous continuerons à travailler sur ces éléments ».

La CPU se dote par ailleurs d'un groupe de travail dédié à la [LPR](#) (loi de programmation de la recherche) qui sera discutée à l'Assemblée en septembre.

S'agissant du plan de relance, la Conférence pense avoir été entendue en matière d'immobilier universitaire, indique Oliver Laboux, qui attend néanmoins la confirmation du Premier ministre, qui doit le dévoiler le 03/09/2020.

---

## L'organisation de la rentrée 2020 dans les universités

### Mesures de distanciation et obligation du port du masque

Si un nombre croissant d'universités prennent des arrêtés rendant obligatoire le port du masque au sein des campus, Olivier Laboux indique que « le [HCSP](#) rappelle que le masque ne remplace pas les gestes barrières et notamment la distanciation physique ». C'est pourquoi les établissements mettent en place « des protocoles de distanciation, à l'appréciation de chaque université, l'organisation des flux d'étudiants, l'étalement des horaires de cours, la mise en place de diffusion de cours en streaming, etc. ».

L'objectif des universités est, selon lui, de « favoriser l'accueil en présentiel des étudiants dans les meilleures conditions possible ».

Concernant les masques, pour lesquels « le ministère n'a pas fourni de moyens supplémentaires afin d'en distribuer », des établissements mettent en place des aides pour leur achat ou des distributions « aux étudiants les plus précaires, donc le plus souvent aux étudiants boursiers ».

Olivier Laboux encourage par ailleurs les étudiants à télécharger l'application StopCovid afin de faciliter l'identification des cas contact en cas de contamination, « une application, créée par [Inria](#), qui respecte toute l'éthique française en la matière ».

### « Le dépistage ne peut être obligatoire »

Interrogé sur l'organisation de dépistages massifs des étudiants, le vice-président de la [CPU](#) rappelle que « le dépistage ne peut être obligatoire en France, car il faut le consentement de l'étudiant ».

Toutefois, il indique que des établissements organisent des moyens mobiles de dépistages, notamment lors des inscriptions en présentiel dans certaines universités. « Les établissements travaillent également à l'information sur la gratuité, les lieux et procédures des dépistages. »

« Certains s'organisent avec le rectorat et particulièrement avec l'ARS. Mais il ne relève pas de l'université de pratiquer ces dépistages et de les analyser, bien que des universités aient participé à la mise en place de la chaîne PCR dans les laboratoires, en lien avec les CHU notamment. »

## Hybridation des formations et adaptations pédagogiques

Olivier Laboux indique que Frédérique Vidal, lors de son intervention à l'université de la CPU, « a fait un point sur l'hybridation des formations, notamment dans le cadre de l'appel à projets dont 15 consortiums ont bénéficié, et qui sera évolutif ».

« L'hybridation des formations peut aussi permettre d'offrir nos formations à un panel plus large d'étudiants et d'apprenants, et pas uniquement aux étudiants présents sur site universitaire. C'est un changement profond qui s'annonce de manière à mieux diversifier notre offre. Cela peut aussi s'appliquer à destination des étudiants étrangers. Nous devons mieux adapter notre pédagogie aux étudiants, où qu'ils soient. »

## Des surcoûts de « 1 à 2 % du budget annuel » pour chaque université

« Un certain nombre de paramètres ne permettent pas aujourd'hui d'évaluer clairement les surcoûts liés à l'organisation de la rentrée 2020, les modifications budgétaires pour gérer cet impact étant prévues pour la mi-octobre », déclare Gilles Roussel. Il pense néanmoins que ce surcoût représentera « 1 à 2 % du budget annuel d'une université ».

Par exemple, pour l'Université Gustave Eiffel qu'il président, « le surcoût est estimé à 2 M€ pour un budget de 150-200 M€ », déclare-t-il.

Selon Olivier Laboux, la crise a apporté à la fois :

- « des surcoûts au niveau notamment du numérique, de la surveillance et du nettoyage ;
- des manques à gagner compte tenu de la situation économique, avec des contrats de collaborations avec des entreprises en R&D qui ne seront pas mis en place, notamment dans l'aéronautique, la taxe d'apprentissage qui n'est globalement pas à la hauteur de ce qui était attendu, et la baisse des recettes de la formation continue ;
- et des économies, notamment sur les transports, mais qui ne compensent pas les surcoûts, le différentiel étant très important. »

## LPR : création d'un groupe de travail à la CPU pour « être force de proposition dans le travail parlementaire »

Olivier Laboux annonce que la CPU va créer un groupe de travail pour « réagir sur le projet de LPR, dont le calendrier s'accélère ». L'objectif pour la Conférence est de « s'organiser pour être force de proposition dans le travail parlementaire, proposer des amendements et réécritures du projet de loi sans tarder ».

Le groupe de travail est « une émanation de la CP2U, avec les présidents les plus concernés, notamment des commissions recherche et moyens, mais l'ensemble des présidents seront sollicités de manière à ce qu'ils aient un œil sur le projet de loi et pour qu'ils puissent faire remonter leurs réactions et les potentiels manques et points qui n'apparaissent pas dans le texte ».

## Les 10 000 places supplémentaires à la rentrée 2020 principalement en formations médico-sociales et sociales

Ces conditions sanitaires s'ajoutent à l'arrivée dans l'enseignement supérieur de 48 000 néobacheliers supplémentaires lié à un taux de réussite au baccalauréat 2020 de 95,7 % (contre 88,1 % en 2019). Le Mesri a annoncé la création de 10 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2020 et en 2021, le 21/07/2020, dont près de la moitié dans des formations en tensions. 3 000 places supplémentaires dans les BTS ont également été annoncées.

La CPU « salue ces mesures, mais pose également la question des moyens d'accompagnement ».

Son vice-président indique que Frédérique Vidal a annoncé aux présidents d'université lors de son intervention que « la très grande majorité des 10 000 places concerneront les formations médico-sociales et sociales, en lien avec les Régions qui gèrent les lfsi ».

## Plan de relance : des moyens supplémentaires pour des projets immobiliers dès 2021

Interrogé par News Tank ce qu'a obtenu la CPU de la part du Gouvernement en matière d'immobilier pour le plan de relance, Olivier Laboux indique que « des moyens supplémentaires, pas encore inscrits dans les moyens présentés actuellement et hors ministère, seront accordés pour des projets qui auront la capacité de commencer maintenant et pourront être évalués ».

« La CPU a effectué un travail sur la base des projets des dix établissements pilotes impliqués dans le PEEC 2030, mais nous avons fait en sorte de faire remonter des projets sur l'ensemble de l'Hexagone, même hors des établissements pilotes, pour lancer ces projets immobiliers dès 2021. »

## Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

---

### Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

---

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »